

Quelques réflexions de la jeunesse jurassienne remises à l'Assemblée interjurassienne, à Moutier, le 20 novembre 2000, et relative à son rapport "Recherche d'une solution au problème institutionnel dans le cadre de la question jurassienne". Ce texte peut être aussi téléchargé de <http://www.groupebelier.ch>

«Le Groupe Béliet a pour but d'affranchir le peuple jurassien de la tutelle bernoise. À cette fin, il rassemble toutes les forces vives de la jeunesse jurassienne. Il lutte pour la création d'un État souverain, membre de la Confédération suisse, formé des territoires concernés par l'acte de libre disposition du 23 juin 1974, d'autres solutions pouvant aboutir à la réalisation de ce but sont réservées. Il veille à la sauvegarde de l'esprit qui a présidé à la fondation de la République et Canton du Jura.»

[Buts statutaires du Groupe Béliet]

L'AIJ propose, Berne dispose !

1° La fin du "catimini" ?

L'Assemblée interjurassienne (AIJ), à la veille de rendre la copie définitive de son rapport "*Recherche d'une solution au problème institutionnel dans le cadre de la question jurassienne*", s'est lancée dans une série de séances dites interactives avec l'ensemble des milieux politiques, économiques et sociaux du Jura-Sud et de la République et Canton du Jura. Le Groupe Béliet y est invité.

Tout d'abord, nous devons saluer ce geste d'ouverture. Nous avons dès la mise en place de l'AIJ, critiqué le huis clos qu'elle s'imposait et affirmé que les débats devaient être publics. Aujourd'hui — mieux vaut tard que jamais —, l'AIJ descend dans l'arène. Elle n'a plus le choix. Elle doit convaincre. Elle doit surtout trouver des relais au sein du public, des partis, des associations. Saura-t-elle rattraper le temps perdu ? Mais c'est pas notre problème !

Officiellement, le but de ces séances est de s'entretenir du projet du rapport. En fait, l'AIJ tient surtout à réaffirmer sa légitimité. C'est que la concurrence est grande : Conseil régional, Groupe Avenir, mouvements de luttes, etc. L'AIJ, discréditée par six années de vaines propositions, tient à redorer son blason. C'est elle qui réglera la Question jurassienne, pense-t-elle ! "*Anne, ma soeur Anne, ne vois-tu rien venir ?*"

Donc, le Groupe Béliet est invité. Ce n'est pas courant qu'une institution officielle consulte le Groupe Béliet. Au conseil régional qui nous avait l'année passée invité, nous disons : "*C'est toujours spontanément que la jeunesse jurassienne répond à toute réflexion consacrée à l'avenir de son pays. Force vive de la société, la jeunesse jurassienne se doit en effet*

d'exprimer à tout moment et de la manière qu'elle juge la plus opportune son opinion".¹ Nous répondons favorablement à l'invitation. Nous devons souligner pourtant l'inutilité de telles séances. Il n'y a pas de réels débats. La presse est absente. Le public est écarté. Dire par après, comme le Conseil régional l'avait aussitôt proclamé, qu'il s'agit d'une avancée dans la Question jurassienne, puisqu'on avait fait cohabiter durant deux heures des représentants des mouvements de lutte probernois et jurassiens, est une idiotie de la plus belle espèce. Mais soyons bons joueurs.

2° La 4ème piste : une démarche sans contenu

Venons-en aux propositions de l'AIJ. Le premier élément nouveau est un échéancier. Enfin ! Bonne proposition, admettons-le, s'il s'agit pour l'AIJ de calmer le jeu : *"Une attitude attentiste laisserait en effet sans réponse les auteurs des nombreux projets et rapports; elle générerait des tensions"*.² Rappelons que sept années se sont écoulées depuis la publication du Rapport Widmer et qu'on nous balance maintenant six autres nouvelles années de patience qui pourront être bien plus encore si l'on souligne que *"l'échéancier prendra effet dès que les gouvernements auront approuvé la Résolution de la commission"*.³ On nous dira qu'en l'occurrence, les délais sont tout à fait raisonnables. Nous pourrions l'admettre s'il était certain qu'au bout des six années, la Question jurassienne serait définitivement réglée. Ce qui n'est manifestement pas le cas. D'une manière ou d'une autre, il faudra mettre la pression. L'AIJ veut éviter des tensions. Quelle belle incohérence ! S'il n'y avait plus de tensions, la Question jurassienne serait résolue et l'AIJ n'aurait plus lieu d'être. Les tensions sont la Question jurassienne et ce n'est pas un accord entre l'Etat jurassien et celui de Berne qui pourront les effacer.

Les propositions de l'AIJ sont selon cette dernière *"un contenu et une démarche"*. La démarche est la suivante. D'abord *"mettre en place des instruments de coopération"*. Il s'agit de *"doter le Jura bernois d'organes disposant de pouvoirs décisionnels et financiers suffisants pour pouvoir initier une collaboration fructueuse avec la République et Canton du Jura"*.⁴ Ensuite, grâce à ce cadre institutionnel unique au monde que l'on a réussi à créer en deux années à peine, les Jurassiens vont pouvoir collaborer ! C'est la deuxième phase. L'AIJ affirme que la *"collaboration déploiera ses premiers effets"*,⁵ à savoir les autorités et la population feront l'expérience de la *"souveraineté partagée"*. Viendra finalement l'heure du bilan et des conclusions où chacun, autonomiste ou séparatiste, espère y retrouver son compte. Fin de l'exercice. On applaudit.

Tout cela semble très beau et va dans le sens de propositions que nous avons nous-mêmes formulées.⁶ Le hic apparaît vite lorsqu'on cherche le contenu. Il n'y en a tout bonnement pas ! En effet, l'AIJ ne précise à aucun moment ce qu'elle entend ou ce qu'elle veut comme *"organes disposant de pouvoirs décisionnels et financiers"* ou comme *"cadre juridico-légal"* ou comme genre de collaboration ou partenariat ou comme résultats pour résoudre définitivement la Question jurassienne. C'est le flou total. Tout cela est laissé au bon vouloir du prince : l'Ours de Berne. Admettons que la

démarche soit admise par les Excellences de Berne. Il suffit que ces instruments de collaboration soit fixés à un minimum pour faire foirer tout le processus ! Que peut faire l'AIJ ? Rien, étant elle-même sans compétence décisionnelle. Voilà qui ne peut que nous laisser des plus sceptiques !

3° Une démarche pavée de bonnes intentions

Ne soyons pas mesquins et reconnaissons que l'AIJ, dans ses propositions, est pleine de bonnes intentions. Nous avons le plaisir de lui offrir aujourd'hui ce modeste présent. Il s'agit d'un pavé aux armoiries jurassiennes qui lui rappellera sans doute les heures chaudes de la Question jurassienne, en particulier dans cette belle cité autonomiste de Moutier où elle a son siège. Nous nous permettons également de joindre à ce texte, une copie de notre conférence de presse de la dernière Fête de la jeunesse jurassienne.⁷

Vous nous dites que *"les jeunes sont moins politisés et la lutte pour l'idéal jurassien appartient à leurs yeux aux souvenirs de leurs parents"*.⁸ Le Groupe Bélier n'est pas de cet avis. Aujourd'hui comme par le passé, il sait encore lancer le pavé. A bon entendeur !

Groupe Bélier

¹ **Groupe Bélier** : *"15% d'autonomie : chiard t'oses pas ?"*, Quelques réflexions de la jeunesse jurassienne remises au Conseil régional, à Tramelan, le 1er septembre 1999, et relative au mandat sur l'autonomisation progressive du Jura bernois.

² **Assemblée interjurassienne** : *"Recherche d'une solution au problème institutionnel dans le cadre de la question jurassienne"*, Projet de rapport de la commission "Institutions", version 7.0, Moutier, octobre 2000, p. 13.

³ **Assemblée interjurassienne** : op. cit., p. 13.

⁴ **Assemblée interjurassienne** : op. cit., p. 13.

⁵ **Assemblée interjurassienne** : op. cit., p. 14.

⁶ Cf. par exemple **Groupe Bélier** : *"Les clefs de la liberté"*, Conférence de presse donnée à Tavannes, le 8 juin 1996, à l'occasion de la 32ème Fête de la jeunesse jurassienne.

⁷ **Groupe Bélier** : *"Rien ne sert d'aboyer, il faut mordre !"*, conférence de presse donnée à Tavannes le 20 mai 2000 à l'occasion de la 36ème Fête de la jeunesse jurassienne.

⁸ **Assemblée interjurassienne** : op. cit., p. 5